



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi, et de l'insertion

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat-syntef-cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable au CTM du 1^{er} décembre 2020

Le CTM de ce jour est notamment réuni sur un point d'information relatif à la mise en œuvre de l'OTE.

Beaucoup de questions se posent encore sur cette réforme, trop complexe et trop inquiétante dans un contexte sanitaire que tout le monde connaît.

Dans notre lettre ouverte du 06 novembre dernier, nous avons fait part à la Ministre du travail de l'emploi et de l'insertion de l'ensemble de ces éléments et du constat sans appel selon lequel **la réforme de l'OTE ne peut se faire et ne doit se faire.**

Le vote unanimement défavorable des organisations syndicales au CSFPE du 16 novembre 2020 et au CTM travail emploi du 25 novembre sur le décret relatif à l'organisation et aux missions des DREETS et des DDETS confirme qu'il est urgent d'arrêter tous les travaux relatifs à l'OTE.

Les services sont investis sur tous les fronts. Il est inconcevable de leur demander en plus d'absorber une restructuration organisationnelle profonde dans de le contexte actuel !

A ce stade et plus que jamais, les usagers des services de notre ministère attendent des agents qu'ils puissent répondre sereinement et au mieux aux préoccupations majeures relatives à l'emploi et la formation en ces temps de crise. La réforme envisagée n'apportera que du flou et risque de perturber les réponses attendues tant côté entreprises que côté salariés.

Une réforme se mesure à la balance entre les bénéfices attendus et les risques encourus.

A ce jour, le SYNTEF-CFDT considère que cette analyse ne plaide pas en la faveur de la mise en place des DREETS et DDETS.

La période que nous traversons n'a d'ailleurs pas démontré la plus-value à mettre en place transversalement les dispositifs dévolus à la cohésion sociale et ceux des DIRECCTE et des DIECCTE, alors que la coordination de l'action des deux réseaux a été suffisante.

La véritable question qui se pose est celle de savoir si l'objectif sous-tendu par cette réforme est uniquement celui, une nouvelle fois, de la trajectoire dangereuse de la réduction drastique des moyens et en particulier des effectifs dans l'ensemble des services du Ministère sous-couvert de mutualisation.

Demain plus qu'aujourd'hui, face à une crise économique sans précédent, l'accès et le maintien dans l'emploi sera l'une des premières préoccupations de nos concitoyens.

Les agents du Ministère auront à cœur de remplir cette mission, ils en ont d'ores et déjà pris acte. C'est la raison pour laquelle il faut des services forts, en capacité de faire face...

« Les combats importants et les défis immenses » (sic Madame la ministre du travail) ne se surmontent pas sans une réelle volonté politique.

Celle de redonner au ministère du travail ses lettres de noblesse et toute la latitude nécessaire à la conduite des actions que les français sont en droit d'attendre.

Agents dont l'avenir professionnel apparaît bien incertain alors qu'ils sont en droit d'attendre des garanties, dans une réforme qui apparaît de plus en plus « déshumanisée » et purement technocratique.

Ainsi l'inscription en point complémentaire à l'ordre du jour, à la demande des OS, des 40 postes non pourvus à la dernière session du CRIT doit apporter ce jour des réponses précises et des perspectives aux contrôleurs du travail qui souhaitent pouvoir devenir inspecteur du travail.

Monsieur le Président nous attendons des réponses, les agents sont en droit de les obtenir !

Vos représentants du SYNTEF-CFDT à cette réunion

Jérôme SCHIAVONE

N'hésitez pas à nous contacter :

Tel : 01 44 38 29 20 mail : syndicat-syntef-cfdt@travail.gouv.fr